



Français du monde

Travailler, entreprendre, se former à l'étranger

www.francais-du-monde.org

Dans son ouvrage *La division du travail social*, Emile Durkheim* a montré le premier l'importance du travail dans les sociétés modernes. Ce dernier constitue un élément créateur de lien social. Il nous confère une utilité à l'intérieur de ce que l'on nomme « la chaîne de solidarité organique ». L'emploi facilite aussi la mise en place de relations sociales. Dès lors, un individu qui est au chômage peut être confronté au risque d'isolement, ce que le sociologue Serge Paugam qualifie de « désaffiliation sociale ».

Ce risque est d'autant plus présent chez les Français de l'étranger, qu'un très grand nombre d'expatriés suivent un(e) conjoint(e) sans garantie d'emploi dans le pays d'accueil. Pour nos compatriotes une des difficultés principales d'intégration, dans les premiers mois d'expatriation, tient justement à cette situation de recherche d'emploi.

C'était pour répondre à ce besoin que l'association Français du monde-adfe avait milité au milieu des années 80 pour la création et le développement des commissions locales pour l'emploi et la formation professionnelle avec plusieurs objectifs : faciliter l'intégration sur le marché du travail des Français expatriés, améliorer l'employabilité de certains compatriotes en leur permettant d'accéder à des

formations diplômantes, et favoriser l'acquisition de compétences professionnelles par une expérience de courte ou moyenne durée comme par exemple avec les permis vacances-travail. Même si ces structures ont fait la preuve de leur utilité, on observe, depuis 2007, un mouvement de désengagement progressif de l'Etat qui ne leur apportera plus aucun financements à partir de 2017.

Si cette tendance est regrettable, force est de constater qu'elle a permis de faire émerger de nouvelles formes de solidarité. On observe aux quatre coins du monde des initiatives citoyennes, souvent portées par les militants de Français du monde-adfe à l'intérieur de nos sections, ou dans des structures associatives créées pour l'occasion.

Elles ont ainsi repris les champs d'action délaissés par l'Etat, mais ont également développé d'autres moyens d'intervention. Les initiatives en faveur de l'aide à la création d'entreprises sont notamment à saluer. Ce mouvement, à amplifier, est un moyen supplémentaire pour notre association de démontrer son « utilité publique ».

Mehdi Benlahcen

*Emile Durkheim (1858-1917), fondateur de la sociologie moderne

Rencontres associatives 2015

Jeudi 20 août au siège de l'association 62 bd Garibaldi 75015 Paris	10h00-12h30	Atelier : Organisation d'événements en section - mode d'emploi
	14h-16h30	Atelier : Démarrer sur le réseau social Twitter
Vendredi 21 août au FIAP 30 rue Cabanis, 75014 Paris	9h30-12h30	Ateliers pour les conseillers consulaires • Bourses scolaires et Affaires sociales ou • Portabilité des droits et fiscalité européenne
	12h30-13h00	Apéritif avec les conseillers consulaires
	14h30-16h30	Echanges d'expériences par zone géographique (Afrique, Amérique, Asie, Europe) - ouvert à tous les adhérents
	16h30-19h00	Réunion du Conseil d'administration
Samedi 22 août au FIAP	9h30-9h00	Assemblée générale - Accueil des participants - Distribution des mandats par la commission de contrôle
	9h00-12h30	- Ouverture de l'AG par la présidente - Rapport d'activité du Conseil d'administration présenté par le secrétaire général - Rapport financier présenté par la trésorière - Bilan des élections consulaires et AFE - Débats et vote
	12h30-14h00	Déjeuner-buffet au restaurant du FIAP
	14h00-14h30	Intervention de Christophe BOUCHARD, Directeur des Français de l'Étranger au MAEDI sur «les réformes et les défis du réseau consulaire»
	14h30-16h30	Débat sur les orientations de l'association
	16h30-18h30	Election pour le renouvellement du Conseil d'administration Election pour le renouvellement de la commission des conflits
	18h30	Clôture de l'Assemblée générale statutaire
	18h30	Réunion du Conseil d'administration : Élection des membres du Bureau national
	20h00	Dîner festif des adhérents dans un restaurant sélectionné près du lieu de l'Assemblée générale
Dimanche 23 août au siège de l'association	9h30-12h00	Réunion du nouveau Conseil d'administration



Trois questions à Anne Henry-Werner



Anne Henry-Werner est vice-présidente de la Commission Commerce extérieur, Développement durable, Emploi et Formation professionnelle (CEDDEF) à l'Assemblée des Français de l'étranger

Le budget du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), dédié à l'emploi et la formation professionnelle a été supprimé. Quelles sont les conséquences de cette mesure pour les Français de l'étranger ?

La sociologie des Français partant à l'étranger change et les motivations d'expatriation également. De plus en plus souvent, celle-ci n'est plus le fait d'une mutation dans le cadre d'une carrière au sein d'une entreprise française mais relève d'une initiative volontaire et personnelle et, par conséquent, sans accompagnement. Ce sont la plupart du temps des jeunes en quête d'une première expérience professionnelle, mais souvent aussi des couples avec de jeunes enfants.

Parallèlement, de nombreux Français déjà installés à l'étranger se retrouvent à devoir chercher du travail sur place et les structures locales d'aide à l'emploi ne sont souvent pas en mesure de les accompagner. Pour ce faire, il existe dans de nombreux pays des services d'aide à l'emploi qui sont parfois rattachés aux consulats ou aux chambres de commerce et d'industrie mais qui sont également très souvent des structures associatives. Jusqu'à présent, ces organismes étaient soutenus par le budget dédié à l'emploi et la formation professionnelle. Or, dans le cadre de la réorientation du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) sur ses missions principales et des contraintes budgétaires, cette enveloppe budgétaire est supprimée. L'étude des chiffres montre clairement que bon nombre de ces services sont tout à fait capables de s'autofinancer. Mais certains, notamment les initiatives associatives, qui fonctionnent souvent avec peu de moyens, parfois même sur la base d'un quasi bénévolat, risquent fort d'être fragilisées et il y a lieu de s'inquiéter pour leur pérennité. Or, on constate aussi que plusieurs de ces associations ont vu le jour ces dernières années, ce qui dénote un besoin réel, voire même croissant.

Quelles sont les propositions concrètes de l'Assemblée des Français de l'étranger en ce qui concerne l'emploi et la formation professionnelle ?

La Commission Commerce extérieur, Développement durable, Emploi et Formation professionnelle (CEDDEF) a travaillé sur le sujet lors de la session de mars 2015 et a constaté une contradiction entre les besoins que nous observons sur le terrain et la décision de désengagement total du MAEDI sur la question du service public en matière d'aide à l'emploi. Alors même que l'emploi est une priorité gouvernementale, cette décision paraît totalement décalée. Sans pour autant vouloir revenir à l'ancien dispositif et tout en tenant compte de la nécessité d'une gestion plus responsable des fonds publics, la CEDDEF a fait adopter une résolution demandant qu'une étude soit effectuée pour connaître l'ensemble des dispositifs de soutien à l'emploi à l'étranger (subventionnés ou non) et qu'une enveloppe de soutien dédiée soit instaurée, tout en soulignant que des critères clairement définis devront être établis pour éviter certains abus du passé.

Quel rôle les conseillers consulaires pourraient-ils jouer en matière d'emploi et de formation professionnelle ?

Les conseillers consulaires sont une courroie de transmission entre la réalité du terrain et l'administration et le gouvernement français. Leur rôle est donc de prendre note des évolutions et des besoins et de les faire remonter en signalant ce qui leur semble inadapté. Un exemple concret : dans le cadre de nos discussions avec l'administration, il nous a été dit que les dossiers pays du site du MAEDI sont très bien constitués et que, complétés maintenant par la page Facebook « Pégase », ils devraient suffire pour préparer un projet professionnel d'expatriation ! En tant qu'élus de proximité, nous ne pouvons pas nous contenter de telles assertions qui ne correspondent pas à la réalité et espérons pouvoir instaurer avec l'administration un dialogue constructif.

Sommaire

Actualité p. 3
Trois questions à Anne Henry-Werner

Culture p. 4

Dossier p. 5
- Travailler, entreprendre, se former à l'étranger
- Réforme de la formation professionnelle
- Initiatives locales pour l'emploi
- Témoignages

Pratique p. 10
- Rencontre avec Coordination Sud
- L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques
- Délai de réclamation applicable aux prélèvements sociaux
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Premier rapport remis au Premier ministre sur le retour en France des Français de l'étranger

Environnement p. 13

Vie associative p. 14

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France

Courriel : contact@adfe.org

www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :

Monique Cerisier ben Guiga

Rédaction en chef : Hélène Pinazo Canales

Comité de rédaction :

Marie-Pascale Avignon-Vernet,

Nicole Galeazzi, Gérard Martin,

PAO, Prépresse :

Laurence Deglane

Réalisation et impression : Bordessoules

42 av. de Rochefort, 17413 St Jean d'Angély Cedex

ISSN 0247-607X

L'enfer du harcèlement moral au travail



Les heures souterraines est un roman sur la violence silencieuse. Il raconte deux histoires en parallèle : celle de Mathilde, cadre supérieure, mère de trois enfants qui a trouvé refuge dans le travail après le décès de son mari. Un travail dans lequel elle excelle mais où, du jour au lendemain, sans bruit elle se retrouve victime de harcèlement moral. Ignorée, déstabilisée, victime de soupçons, d'insinuations et d'humiliations, elle est détruite à petit feu « par un connard en costume trois-pièces ». Parallèlement, celle de Thibault, 43 ans médecin urgentiste qui rumine sa détresse dans les embouteillages. La femme qu'il a dans la peau est incapable d'un véritable échange avec lui. Pour elle, il n'existe pas en dehors de leurs rapports physiques. Thibault a décidé de rompre, d'arracher la perfusion.

Les heures souterraines raconte la solitude de ces deux êtres blessés par la vie. Delphine de Vigan glisse de l'un à l'autre dans une écriture d'une grande justesse. On ne peut que s'identifier à leur détresse, à leur combat et à leur questionnement. Un livre sensible et dérangeant qui aborde le harcèlement moral au travail avec une précision d'entomologiste propre à Delphine de Vigan.
Delphine de Vigan, Les heures souterraines, Ed Le Livre de Poche

La loi du marché, un regard frontal et contemporain sur notre société

La loi du marché, le film qui a consacré la carrière de Vincent Lindon, raconte l'histoire de Thierry Taugourdeau, la cinquantaine qui enchaîne les formations sans avenir et les rendez-vous à Pôle Emploi depuis qu'il a perdu son travail. Entre les traites de l'achat de la maison familiale et les frais de scolarité élevés de leur fils handicapé, Thierry et son épouse ne s'en sortent plus financièrement. Pris à la gorge, Thierry accepte un poste de vigile dans un supermarché. Il est bientôt confronté à des situations difficiles...

Présenté en compétition officielle à Cannes, ce nouveau film de Stéphane Brizé cherche à coller au plus près du réel en ne portant à l'écran qu'un seul acteur professionnel, jouant sur le flou entre situation réelle et cinéma. Faire un film sur la réalité d'un chômeur senior est un pari risqué. Pour déjouer les pièges du mélo, le réalisateur a fait le choix de la caméra à hauteur d'homme, comme un témoin de cette vie d'angoisse. La démonstration s'avère parfois maladroite, mais la loi du marché a le mérite de porter un regard frontal et contemporain sur notre époque, celle voulant pousser chacun d'entre nous à la résignation.

De Stéphane Brizé. Avec Vincent Lindon, Yves Ory, Karine de Mirbeck. France. 1h33.



Le quatrième mur



Il faut du temps pour s'extirper du livre *Le Quatrième mur* de Sorj Chalandon, écrivain et journaliste français d'origine tunisienne qui nous embarque au cœur du conflit du Liban en 1982/83. Il raconte l'histoire de Georges, jeune étudiant français, militant activiste pro-palestinien, casseur de facho et féru de théâtre, qui part au Liban pour poursuivre le projet d'un de ses très bons amis mourant : monter *l'Antigone* de Jean Anouilh sur la ligne verte qui sépare Beyrouth, avec des acteurs de toutes les nationalités et religions du conflit israélo-palestinien.

Avec la tragédie d'*Antigone* comme trame de fond, Sorj Chalandon nous fait découvrir toute l'ampleur et la complexité du conflit au Liban. Il confronte les illusions et les idéaux de paix de son protagoniste avec la réalité d'une violence inouïe, qui le dépasse totalement. Les scènes sont dures, parfois insupportables, mais nécessaires pour mieux prendre conscience du contexte et mieux comprendre le Moyen-Orient.

Le quatrième mur, Sorj Chalandon, Ed. Lgf, 2014, ISBN 2253179825

Travailler, entreprendre, se former à l'étranger

Vivre à l'étranger, c'est aussi y travailler ou y chercher un emploi. Salarié d'une entreprise locale ou française (détaché ou recruté local), voire multinationale, du réseau diplomatico-culturel français, d'une administration locale, d'un organisme international, d'une ONG ou gérant de sa propre entreprise, de la boulangerie française à la PMI-PME bien implantée, les situations sont multiples.

Certains partent à l'étranger créer une entreprise dans un secteur porteur localement, d'autres cherchent une expérience professionnelle à l'international, étape presque incontournable dans de nombreux domaines, d'autres encore vivent depuis longtemps ou même depuis toujours hors de France. Parmi eux, certains ont besoin d'acquérir des compétences dans un cadre qu'ils ne trouvent pas sur place : se pose alors la question de leur formation professionnelle en France et tout un chacun peut, le cas échéant, demander la valorisation des acquis de son expérience, même à distance (www.vaexpat.com).

En l'absence de statistiques précises sur l'emploi des Français qui résident à l'étranger, on ne peut dresser un

tableau exhaustif sur ce thème. Certaines tendances se dessinent néanmoins: la part des personnes travaillant sous contrat local augmente (50 % en 2013), de même que la part des créateurs d'entreprises (près de 2 sur 10 en 2013, proportion doublée en 10 ans). De plus en plus, dans les couples français (ou dont un conjoint est français), les deux époux travaillent. On note une plus grande mobilité

surtout dans les jeunes générations, déjà habituées aux programmes Erasmus, Visa Vacances Travail ou de volontariat.



Des organismes publics sont là pour aider nos compatriotes à s'insérer dans le monde du travail et l'économie locale, d'UBIFRANCE (www.ubifrance.fr) aux chambres de commerce et d'industrie ou aux conseillers du commerce extérieur (www.cnccef.org). Mais il existe aussi des initiatives locales associatives très intéressantes : Association Entreprendre.com au Portugal, forum pour l'emploi en

Autriche, etc.. Sans oublier les conseils consulaires qui se réunissent aussi sur le thème de l'emploi et la formation professionnelle, même s'ils ne disposent plus de crédits à gérer pour des actions locales. Le dossier auquel est consacré ce numéro de Français du monde aborde certains de ces aspects sans prétendre faire le tour du sujet.

Marie-Pascale Avignon-Vernet

Réforme de la formation professionnelle

Le 7 octobre dernier, devant l'assemblée des français de l'étranger, Matthias Fekl – secrétaire d'Etat aux Français de l'étranger – a annoncé une refonte du dispositif de l'aide à l'emploi et à la formation professionnelle.

Cette réforme est guidée par une double réflexion :

- Une réflexion sur la nature de ses aides : Dans le cadre de l'ancien dispositif seules les structures privées (chambre de commerce, associations) étaient aidées et destinataires des subventions. Les chambres avaient alors bien souvent une démarche d'aide à l'entreprise et non aux demandeurs d'emploi, ce qui détournait la subvention de son objectif initial.

- Une réflexion sur la nature des missions du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international dans un contexte de contrainte budgétaire. L'emploi et la formation professionnelle n'étant pas le cœur de mission du ministère, il a été décidé de supprimer ces crédits.

En outre, la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle qui y intègre pleinement les Français de l'étranger a accéléré la refonte annoncée. Désormais, la formation professionnelle sera gérée par Pôle emploi international.

L'Île-de-France centralisera les demandes. Les candidats remettront un dossier de candidature au consulat. Ce dernier le fera remonter avec avis à la région Île-de-France. La région accordera alors ou non la formation demandée et le candidat pourra ensuite être affecté à une formation dans n'importe quelle région de France en fonction des disponibilités. Dans ce cadre, l'examen des dossiers via le conseil consulaire à l'emploi et la formation professionnel reste pertinent. Les conseillers consulaires et représentants des associations peuvent ainsi donner leur avis et hiérarchiser les dossiers.



L'aide à la recherche d'emploi est aussi en mutation. La commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle de mars 2015 fut la dernière. Elle a attribué ses dernières subventions aux organismes partenaires. Ils devront s'autofinancer à partir de 2017, date à laquelle l'Etat cessera

toute aide financière.

Français du monde – adfe et ses conseillers consulaires accompagneront le mieux possible les structures d'aides à l'emploi dans une transition nécessaire pour qu'elles puissent continuer à exister.

Mehdi Benlahcen

Initiatives locales pour l'emploi

Les associations, les élus et plus récemment l'Assemblée des Français de l'étranger ont déploré la suppression du budget dédié à la formation et à la recherche d'emploi à l'étranger, considérant que ces structures assurent une réelle mission de service public non rémunératrice et risquent d'être freinées dans leur développement, faute de pouvoir assurer leur autofinancement.

Le risque majeur aujourd'hui réside donc dans la diminution du soutien offert à nos ressortissants, et la demande d'une contribution financière aux personnes à la recherche d'un emploi.

Mais **ce sont les structures bénévoles bénéficiant d'une subvention qui sont vraiment pénalisées**. Ainsi, Clefs pour l'intégration au Québec (CITIM), organisme sans but lucratif, a pour mission d'accompagner les nouveaux arrivants français et francophones dans leur insertion professionnelle au Québec au travers de services gratuits. Le directeur de la CITIM rappelle que la facturation de ses services aux utilisateurs n'est pas une alternative viable s'agissant d'une mission de service public qui s'adresse à des demandeurs d'emploi sans ressources financières

Dans certains pays, les structures d'aide à l'emploi sont implantées depuis de nombreuses années et jouissent d'une certaine notoriété.

L'association Emploi-Allemagne, association reconnue d'utilité publique, regroupe depuis plus de quinze ans, sur une même plateforme, les réseaux et savoir-faire des « Missions Emploi » des consulats français et des institutions d'aide à l'emploi européen et allemand. Depuis 2012,

la fondation Avenir Emploi Pays-Bas soutient les ressortissants francophones dans leur recherche d'emploi, créant une vraie dynamique locale.

En **Italie**, où la force des relations personnelles est fondamentale pour trouver du travail, **l'association PonteVia !** met en réseau depuis 2012 les différents acteurs du monde de l'emploi, valorisant le coaching et les rencontres ciblées autour de filières professionnelles. Ces structures ne sont pas des agences de recrutement ; elles maintiennent clairement leur mission d'entraide bénéficiant de sponsors, faisant payer à leurs membres une adhésion annuelle ou facturant parfois leurs services aux entreprises.



Les sections locales de Français du monde-adfe relèvent elles aussi le défi de l'emploi. **Action Emploi et Entrepreneuriat de la section des Pays-Bas** propose des ateliers pour aider les francophones dans leur recherche d'emploi et la création d'entreprises au travers de séances animées par des professionnels du coaching et des réseaux sociaux. Le point fort, selon Catherine Libeaut, présidente de la section, c'est la capacité de l'association à mobiliser de manière bénévole des professionnels de l'emploi.

La section **d'Equateur** oriente davantage les créateurs français de PME au travers de séminaires gratuits. Pour Florence Baillon, présidente de la section, la circulation d'informations et la mise en réseau des contacts apparaissent comme des lignes d'action essentielles pour nos compatriotes.

Dans le contexte actuel de désengagement financier de l'Etat, il convient de mettre en avant des solutions innovantes qui pourraient apporter de véritables perspectives et d'explorer des pistes permettant d'assurer la pérennité financière de ces structures.

Gaëlle Barré

Pour aller plus loin

Initiatives aux Pays-Bas : <http://fdmadfe.nl/nos-engagements/action-emploi-et-entrepreneuriat> et www.aveniremploi.nl

En Italie : www.pontevia.net

Au Québec : www.citim.org

Chambres de Commerce et d'Industrie française à l'Etranger : www.ccifrance-international.org

Le blog de Denis Colombi, qui travaille sur « Les usages de la mondialisation. Mobilité internationale et marchés du travail en France » : www.uneheuredepeine.blogspot.fr

Business France (fusion de UBIFRANCE et l'AFII) www.ubifrance.fr

W project, la plate-forme des entrepreneurs français de l'étranger avec des témoignages et des conseils : www.wproject.fr

L'art du pain s'exporte en Italie

Maître boulanger-pâtissier, David Bedu a monté son commerce en Italie et nous raconte son parcours.

Au départ, il y a la gourmandise et l'amour du pain, le bon et vrai pain, au levain naturel, façonné à la main dans les règles de l'art. Je suis, à 45 ans, un artisan boulanger passionné par les multiples facettes de ce métier. L'envie de relever de nouveaux défis m'a cependant poussé à partir en Italie.

Après un titre de vice-champion du monde en boulangerie, je me suis dit que j'étais prêt à vivre d'autres expériences. Suite à ma rencontre avec un investisseur italien, je suis parti à Piacenza, près de Milan, pour ouvrir la première boulangerie française en Italie. Une succession de problèmes, de travail et de santé, m'a presque décidé à rentrer en France. J'ai cependant continué l'aventure en Toscane, où j'ai collaboré à l'ouverture d'une école gastronomique dont la boulangerie-pâtisserie française était la principale activité. Mais le contact avec la clientèle me manquait. Alors, je me suis finalement lancé dans la création d'une boulangerie-pâtisserie (PANK La Bulangeria) à Florence, ville natale de ma compagne. Soutenu et guidé par elle j'ai ouvert notre boulangerie à la française au sein d'un concept novateur de restructuration des halles historiques de Florence (Il Mercato Centrale di San Lorenzo). Le succès est au rendez-vous et après seulement un an



d'activité nous nous sommes entourés de 13 personnes dont quelques Français, notamment le chef pâtissier et la cheffe boulangère. La découverte du patrimoine gastronomique de l'Italie a amplifié ma créativité en me permettant d'associer mes connaissances des traditions françaises à celles acquises ici en Toscane. De nouveaux défis m'attendent ou sont en passe d'être relevés : l'ouverture d'un nouveau laboratoire de production à Florence est imminente, des projets en Italie et à l'étranger sont à l'étude.

Mon ambition de rouvrir une boulangerie en France n'est pas simple. Je trouve même le parcours difficile par rapport à ce que l'on m'offre comme soutien ailleurs.

Mon parcours en Italie fut un cheminement personnel, sans appel aux services de la Chambre de Commerce et d'Industrie française et d'autres structures d'appui. J'ai appris chez les Compagnons du Tour de France la persévérance et la pugnacité, mais il est vrai que parfois je me suis senti abandonné dans mes démarches hors de France.

David Bedu, Maître Boulanger-Pâtissier ; Vice-champion du monde en boulangerie ; Champion du monde en boulangerie artistique

Exercer la médecine en Norvège

Adhérent à Français du monde-adfe et membre de son Conseil d'administration, Stéphane Mukkaden vit et travaille en Norvège. Aujourd'hui médecin libéral, il a exercé plusieurs années dans le système hospitalier norvégien.

L'organisation du système hospitalier norvégien est similaire à celle du système hospitalier français. Les conditions de travail y sont excellentes malgré la charge de travail. Les débuts peuvent être stressants : pas de période d'adaptation, on est jeté dans le bain directement, seul et sans filet. L'apprentissage se fait donc rapidement. En dépit de cette impression initiale, les collègues, infirmiers(-ères) et aide-soignant(-e)s sont présents à tout moment en cas de besoin. Comme il n'y a pas vraiment de hiérarchie entre les différents métiers hospitaliers, la collaboration se fait très naturellement.

Il y a en Norvège une vraie culture de l'entraide. Même à mes débuts, alors que mon vocabulaire norvégien était limité et ma prononciation pas forcément exacte, tous faisaient des efforts pour que je comprenne tout, quitte à utiliser l'anglais. De plus, concertation quotidienne et mise à jour permanente des connaissances médicales font partie intégrante de la vie hospitalière.

Cependant, l'administration est assez contraignante et rarement en phase avec les besoins sanitaires. Comme partout, la priorité est à l'économie. Les critères de décision

sont aussi paradoxaux et engendrent un cercle vicieux : les services doivent prouver que le nombre journalier de consultations est important, mais la diminution des lits et des effectifs ne permet pas d'atteindre cet objectif, ce qui entraîne de nouvelles coupes. D'où une ultra-spécialisation de la profession, et les différents services ne finissent par s'occuper que de leur propre domaine de compétence, priant le médecin traitant de se charger du reste.

Contrairement à ce qui se passe en France, la méconnaissance des lois et des accords à l'intérieur même des entreprises, y compris par les dirigeants et les représentants du personnel, engendre une sorte de déséquilibre. Les salariés finissent par avoir beaucoup plus d'influence sur leur propre environnement que sur la stratégie globale et acceptent, de ce fait, plus docilement les décisions concernant la politique générale de l'entreprise. Voilà une situation qui, en tant que Français, avec en plus une petite fibre syndicale, m'a fait m'arracher les cheveux à de nombreuses reprises, d'autant que mes collègues norvégiens ont assez peu la culture de la contestation.

Stéphane Mukkaden

Entretien avec Denis Colombi,

Denis Colombi fait partie des rares doctorants à étudier les Français de l'étranger. Depuis 2010, il travaille sur «Les usages de la mondialisation. Mobilité internationale et marchés du travail en France» sous la direction du professeur Pierre François.

Vous faites une thèse sur : « Les usages de la mondialisation. Mobilité internationale et marchés du travail en France ». Pouvez-vous nous dire comment vous est venue cette idée et quelles sont vos observations ou conclusions ?

A l'origine, ce qui m'a inspiré cette thèse, ce sont mes voyages. J'ai beaucoup voyagé comme touriste et un jour, à Mexico, je suis tombé sur une crêperie bretonne comme on peut en voir en France. J'ai trouvé étonnant que des Français partent à l'autre bout du monde pour manger des crêpes bretonnes **et je me suis alors dit qu'il y avait quelque chose à étudier sur les Français de l'étranger.** Je sentais qu'il fallait aller au-delà de la caricature. Je voulais d'abord analyser les mécanismes permettant de trouver un emploi hors de France. J'ai commencé ma thèse en partant d'entretiens avec des Français qui vivent ou avaient vécu à l'étranger. Les récits étaient très riches, mais aussi très durs à exploiter. Mon directeur de recherche m'a alors orienté vers une méthode particulière : essayer de reconstituer les marchés du travail à partir des parcours individuels.

Par exemple, une des personnes que j'ai interviewées m'a déclaré : « Je voulais travailler à l'étranger parce qu'il me fallait à tout prix une expérience internationale ». Ce qui laisse à penser que l'« expérience internationale » est une attente des marchés du travail. Restait à savoir à quels marchés cela renvoie. J'avais commencé ma thèse avec l'intention d'étudier des marchés du travail internationaux, mais, plus j'avancais, plus je retrouvais le marché du travail français. Les personnes que je rencontrais étaient parties à l'étranger parce qu'on leur demandait d'avoir une expérience internationale. Une fois à l'étranger, beaucoup gardaient un lien assez fort avec la France et le retour en France était une option souvent difficile à exclure.

J'ai donc commencé à me dire que la problématique n'était pas « comment trouver un emploi à l'étranger ? », qui est une question finalement assez simple, mais plutôt « Qu'est-ce que l'internationalisation des marchés ? ». Il ne s'agit pas seulement de la connexion des marchés nationaux. Pour la plupart des gens, l'internationalisation du marché, cela signifie que, sur leur marché national, il y a une recomposition des attentes, des ressources utiles, des expériences, qui donne une place plus importante à l'international. C'est sur cette question que je travaille aujourd'hui.

Vous parlez, dans vos écrits, d'expatriés, en disant qu'ils sont traités par les médias comme des membres des « classes moyennes » mais il me semble que vous n'en donnez pas la même définition que celle employée couramment. Qu'entendez-vous par « expatrié » ?

En matière de migrations, on a beaucoup étudié celles des élites, des dirigeants des grands groupes. On a étudié les migrations des personnes défavorisées, principalement du Sud vers le Nord. **Par contre, sur les mobilités de personnes favorisées et diplômées, sans faire partie des grands dirigeants de ce monde, telles que des cadres, des managers, des ingénieurs, il y a peu d'études.** C'est donc sur cette population que je me suis positionné. **C'est ce que j'appelle les skilled migrants ou migrants qualifiés. Le terme expatrié est un terme revendiqué par certains par opposition au terme migrant,** lequel désigne plutôt des populations non qualifiées. Ce terme d'expatrié a parfois une connotation négative qui renvoie au Français colonialiste, qui vit un peu comme un nabab. Cela existe, il y en a encore, mais ils sont très loin d'être représentatifs. Donc le terme est un peu impropre. En même temps, il est là et il est difficile de ne pas l'utiliser, même auprès de

chercheurs, car tout le monde croit voir à qui il renvoie. Par ailleurs, **se contenter de parler de « migrants » est imprécis.** Je ne pense pas qu'on puisse assimiler les migrations de personnes qualifiées aux migrations de personnes non qualifiées. **Les enjeux et les contraintes ne sont pas les mêmes.** Certaines comparaisons sont problématiques. Quand on parle de « l'exil des Français », par exemple, cela me crispe un peu. Qu'on parle d'exilés pour les migrants qui meurent en mer, c'est juste, mais on ne peut pas les comparer aux migrants qualifiés. D'ailleurs, les Français que j'ai interviewés ne parlent que très rarement de fuite, voire rejettent avec véhémence l'idée qu'ils ont « fui » la France. Parmi ceux qui en parlent, en reconstituant leur parcours et ce qui les a amenés à partir à l'étranger, on se rend compte que leur critique de la France vient après coup, une fois qu'ils sont installés dans un autre pays et qu'ils ont établi des comparaisons. **C'est plus une justification de leur décision de rester à l'étranger qu'une raison de leur départ.**

Je voudrais revenir sur la notion de capital international, qu'entendez-vous par ce terme ?

Le terme fait référence à la notion de capital économique et culturel introduit par Pierre Bourdieu. D'après Anne-Catherine Wagner notamment, il y aurait une nouvelle ressource que les individus pourraient utiliser, le capital international. J'ai essayé d'y réfléchir en me disant que **les personnes qui séjournent à l'étranger apprennent un certain nombre de choses, en retirent un certain nombre de ressources,** qu'elles vont utiliser dans leur emploi ou pour trouver un emploi, mais aussi dans d'autres stratégies, telles que l'éducation des enfants. Je me suis donc intéressé à **ce que ces Français rapportent de leur expérience à l'international.** Ce sont des choses très différentes.

doctorant en sociologie

Tout d'abord, cela peut être une **simple ligne sur un CV**, ce qui n'est pas une ressource très efficace mais il faut l'avoir pour être embauché dans certains grands groupes. Ensuite, il y a **des connaissances un peu plus spécialisées**, à la fois techniques, commerciales : on connaît le fonctionnement du pays, les relations dans le travail, on sait à qui s'adresser grâce à son réseau. Cela permet à certains de construire toute une carrière sur le fait de pouvoir faire le pont entre deux pays. Enfin, pour d'autres, c'est quelque chose de plus symbolique : on devient un homme ou une femme « international(e) », et cela permet d'exercer une certaine autorité, de rentrer dans certains cercles.

Ce qui est intéressant avec le capital international c'est que les migrants qualifiés peuvent l'acquérir alors que les migrants non qualifiés, qui ont parfois des parcours très proches, ne vont pas l'avoir.

Parmi les personnes que j'ai rencontrées, beaucoup ont vécu dans la communauté française ou expatriée du pays sans en sortir. Dans ce cas on peut se poser la question de leur mobilité. **Est-ce qu'un Français qui vit à Londres vit une expérience d'altérité ?** Certes, Paris et Londres sont deux villes différentes mais l'expérience d'altérité est sûrement moins importante que pour le migrant qui vient d'Afrique en France. Certains migrants non qualifiés sont plus mobiles, ont des expériences plus risquées, sont souvent des créateurs de petites entreprises, **et pourtant ils n'obtiennent pas la même reconnaissance**. On ne dira pas d'eux qu'ils ont un « profil international ». Au contraire, on continuera souvent à les renvoyer à leur culture d'origine.

En quoi ce capital reste-t-il finalement très national, participant ainsi directement à l'attachement des individus à la France ?

Je parle de carrières françaises à l'étranger. Ce sont des personnes qui restent parfois plusieurs années à l'étranger mais dont la carrière, les choix, les décisions restent orientés

par le marché du travail français. J'ai interviewé par exemple un trader parti en Corée avec un Volontariat International en Entreprise (VIE). A la fin de son VIE, son entreprise n'a pas pu l'embaucher. Il s'est alors tourné vers les banques françaises en Corée, mais c'était en 2008 ; il n'y avait pas de postes, même chose dans les autres banques occidentales. Il a essayé les banques coréennes mais il n'avait pas le réseau voulu et il ne parlait pas bien coréen. Toutefois, en rentrant en France, son expérience a acquis soudain beaucoup plus de valeur : il était celui qui rentrait de Corée. Son capital international a pris tout son sens seulement en France. Mais cela ne veut pas dire que tous les Français partis travailler à l'étranger rentrent au pays, même s'il y en a beaucoup qui finissent par le faire pour les raisons que je viens d'évoquer.

Vous avez été auditionné, dans le cadre du rapport Galut, sur l'exil des forces vives. Selon vous et d'après les différents entretiens que vous avez pu avoir avec des expatriés, l'expatriation est-elle choisie ou forcée ?

C'est une question à laquelle il m'est difficile de répondre car elle est sociologiquement compliquée. Dans le sens où les personnes l'expriment comme un choix, oui l'expatriation est choisie. J'ai rencontré une seule personne dans mes interviews qui se disait forcée de quitter la France. **C'est un choix dans le sens où les personnes l'expriment sur un mode positif.** Maintenant, il y a tout de même une forme de contrainte douce dans les incitations à partir à l'étranger, qui se multiplient depuis les années 1990-2000. Les écoles de commerce et d'ingénieurs se sont internationalisées avec des cours spécifiques, une année obligatoire à l'étranger, etc. Tous ceux qui passent par l'enseignement supérieur long, notamment à l'étranger, entendent le même discours sur l'importance d'un séjour à l'étranger. Erasmus en est un bon exemple, même s'il concerne un pourcentage faible des étudiants.



Pour aller plus loin, le blog de Denis Colombi : www.uneheuredepeine.blogspot.fr

Ceux qui ne sont pas partis dans ce cadre se débrouillent pour faire une année à l'étranger d'une autre manière. L'international est aussi beaucoup présenté auprès des jeunes comme une manière d'allier l'utile à l'agréable. En outre, quand un DRH me dit « dans mon entreprise, on ne recrute que des profils internationaux, c'est une condition sine qua non », **est-ce que ce n'est pas une contrainte pour qui veut se faire embaucher ?**

A côté des expatriés, il y a aussi tous les Français nés dans le pays étranger où ils vivent, et souvent binationaux (42 %) : entrent-ils ou pas dans votre analyse socio-économique, et pourquoi ? Comment eux-aussi participent-ils à l'évolution de la stratification sociale ?

J'en ai interviewés, car souvent ce sont des personnes qui sont passées par la France pour leurs études ou pour un emploi et qui sont reparties à l'étranger ensuite. Mais c'est une population différente. Par ailleurs, les questions qui se posent à eux sont le plus souvent des questions d'identité, des questions qui sont importantes mais que j'ai choisi de ne pas aborder car il s'agit d'une autre sociologie, d'une autre thèse à faire.

Propos recueillis par Hélène Pinazo

Rencontre avec Coordination Sud

Attachée aux valeurs de solidarité et d'interculturel, Français du monde-adf a souhaité renforcer ses liens avec les organismes de solidarité internationale et elle a ainsi rencontré le président de Coordination Sud, Philippe Jahshan.

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, **elle rassemble aujourd'hui plus de 150 ONG**, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, CHD, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection

de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD **assure une double mission d'appui à la professionnalisation des ONG françaises et de représentation de leurs positions auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde.** Elle développe des services de veille, de diffusion d'information, de conseil et de formation. Elle gère un fonds paritaire de cofinancement d'expertises externes

sur les différents aspects de la performance organisationnelle et institutionnelle pour les ONG. Enfin, elle anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale.

Ce lien avec Coordination Sud va dans le sens des valeurs de solidarité que défend notre association. Cela pourrait être l'occasion, pour les sections qui le souhaitent, de développer localement des liens avec des ONG spécialisées

dans les questions de solidarité.

Pour savoir quelles ONG françaises, membres de Coordination Sud, œuvrent dans votre pays de résidence, rendez-vous sur le site www.coordinationsud.org



Pour entrer en contact avec des associations de solidarité locales, vous pouvez contacter la plateforme nationale associative de votre pays ; le Forum international des plateformes d'ONG les recense sur son site.

Coordination Sud propose aussi un espace « Emplois et missions » pour trouver un emploi mais aussi des volontariats et bénévolats en France et à l'étranger et un espace « Appels d'offres » qui propose des missions courtes de type consultance en France et à l'étranger

www.coordinationsud.org

L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques

Vous recherchez un séjour linguistique, un voyage scolaire éducatif ? Vous avez besoin de conseils sur quelle formule choisir ? Quel organisme ? Quelles garanties ?

Structure unique, **l'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques (www.loffice.org)** est un regroupement paritaire, professionnel et institutionnel qui informe et conseille sur les possibilités et les meilleurs choix de séjours linguistiques en France et à l'étranger. L'Office agréé et contrôle ses organismes et a le soutien des ministères de l'éducation nationale et des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Créé en 1997, l'Office a pour objet de travailler, avec les organisateurs de séjours linguistiques d'une part, avec les fédérations de parents d'élèves, les associations de consommateurs et un certain nombre de personnes qualifiées d'autre part, à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des séjours linguistiques, tant en France qu'à l'étranger. **Sa mission essentielle est la mise en place et le contrôle d'une démarche qualité concrétisée par un ensemble d'engagements réunis dans un « référentiel » dénommé Contrat Qualité.** Les exigences du contrat portent sur l'information donnée avant l'inscription et le départ, sur l'encadrement et le déroulement des stages, sur l'enseignement, les activités complémentaires et l'hébergement.

De plus, l'Office s'est doté d'une commission paritaire de médiation, qui a pour fonction d'examiner les réclamations éventuelles. Elle est constituée de représentants des professionnels, de représentants des fédérations de parents d'élèves (FCPE et APEL) et de responsables d'associations agréées de consommateurs (AFL Ile de France, ALLDC, CLCV, AFOC) qui ont ainsi la possibilité d'exercer un contrôle effectif de nature à garantir l'objectivité des décisions de la commission. Français du monde-adf est membre qualifié de l'Office depuis 2012.

Plus de 40 organismes ayant fait une démarche volontaire d'adhésion sont actuellement agréés par l'Office comme membres actifs.



Partez en toute sécurité avec un organisme de séjours linguistiques et retrouvez la liste des membres agréés sur : www.loffice.org

E-mail : infos@loffice.org ou tél. 01 42 73 36 10

Site : www.loffice.org

Contact : Gersende Goisque, déléguée générale : gersende.moreau@loffice.org

Délai de réclamation applicable aux prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers

Un certain flou entoure actuellement les conditions dans lesquelles les non-résidents peuvent contester l'assujettissement de leurs revenus immobiliers de source française aux prélèvements sociaux. Richard Yung, sénateur des Français de l'étranger, a interrogé le service juridique de Bercy qui lui a indiqué que le délai général de réclamation est défini à **l'article R 196-1 du livre des procédures fiscales**. Pour être recevable, une réclamation doit être présentée à l'administration fiscale au plus tard le 31 décembre de la deuxième année suivant celle de la mise en recouvrement de l'imposition (rôle ou avis de mise en recouvrement) ou celle du paiement de l'imposition lorsque cette dernière n'a pas donné lieu à l'établissement d'un rôle ou d'un avis de mise en recouvrement.

Concrètement, cela signifie que **les réclamations introduites en 2015 sont recevables si elles portent sur :**

- les prélèvements sociaux acquittés au titre des revenus fonciers perçus en 2012, 2013 et 2014 ;
- les prélèvements sociaux acquittés au titre des plus-values immobilières réalisées à compter du 1er janvier 2013.

Le remboursement des sommes indûment prélevées

n'étant pas automatique, les contribuables concernés doivent saisir le service des impôts des particuliers non-résidents (SIPNR) en s'appuyant sur l'arrêt que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a récemment rendu dans l'affaire « Ministre de l'économie et des finances contre Gérard de Ruyter ».

Il est important de noter que :

- l'administration fiscale ne pourra procéder au remboursement des sommes indûment prélevées qu'après décision du Conseil d'État dans l'affaire « Ministre de l'économie et des finances contre Gérard de Ruyter » (décision attendue d'ici à la fin du mois de juillet) ;
- le Gouvernement formulera des propositions de réforme après que le Conseil d'État aura rendu sa décision ;
- le Gouvernement a d'ores et déjà inscrit un « montant estimatif de restitution » de 0,5 milliard d'euros (0,1 milliard d'euros en 2015 et 0,4 milliard d'euros en 2016) dans le programme de stabilité (2015-2018) qu'il a transmis à la Commission européenne.

Pour contacter le Service des impôts des particuliers non-résidents : 10, rue du Centre - TSA 10010 - 93465 Noisy-Le-Grand Cedex / tel : +33 (0) 1 57 33 83 00

Source : www.richardyung.fr

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel. Elle permet, sans qu'il soit nécessaire de suivre un parcours de formation, l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle, après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises.

Les expériences professionnelles visées sont les suivantes : salariée, non salariée (exemples : commerçant, collaborateur de commerçant, artisan, profession libérale), bénévole (syndicale ou associative), volontaire. La durée de l'expérience professionnelle doit être au moins égale à trois années d'activité professionnelle salariée, non salariée en rapport avec la certification. La durée de l'expérience prend en compte l'activité exercée de manière continue ou discontinue à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger. Il existe des modalités de calcul spécifiques selon les secteurs professionnels.

Avant de se lancer dans une démarche VAE, il est nécessaire de bien préciser son projet professionnel et de choisir la certification la plus adaptée. Pour ce faire, le site www.vaexpat.com est un dispositif d'aide à la réalisation de parcours de validation à distance à l'attention des Français expatriés. Ce site d'information permet de prendre connaissance de la démarche VAE, de découvrir le dispositif spéci-

fique d'accompagnement à distance dédié aux Français de l'étranger et d'entrer en contact pour obtenir des renseignements complémentaires et/ou un devis de prestation.

La procédure de VAE :

- évaluation de la validité de la demande ;
- accompagnement pour aider le candidat à constituer les preuves (modalité facultative) ;
- constitution par le candidat d'un dossier qui retrace précisément son expérience ;
- réunion d'un jury, avec entretien éventuel ; et, lorsque cette procédure est prévue par l'autorité qui délivre la certification, mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

Tout au long de l'élaboration de sa demande, et en particulier pour la constitution du dossier de validation des acquis, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement.

Les informations demandées au bénéficiaire d'une action de VAE doivent avoir un lien direct et nécessaire avec l'objet de la validation. En outre, les personnes depositaires d'informations communiquées par le candidat dans le cadre de sa demande de validation sont tenues au secret professionnel.

Pour aller plus loin :

www.vaexpat.com ; www.vae.gouv.fr

Premier rapport remis au Premier ministre sur le retour en France des Français de l'étranger

Cette mission parlementaire avait un double objectif : d'abord faire mieux connaître cette communauté mal connue et mal aimée, le départ à l'étranger étant souvent assimilé, à tort, à la fuite des cerveaux ou encore à l'exil fiscal ; mais aussi accompagner l'arrivée ou le retour en France des Français de l'étranger. Ce rapport s'inscrit dans la logique d'une mobilité à double sens. Il ne s'agit pas d'inciter au retour mais de mieux cerner la motivation et le parcours des personnes. Cette analyse a permis d'identifier les blocages administratifs et de proposer une cinquantaine de recommandations qui tendent à simplifier les démarches à entreprendre.

La phase de diagnostic a reposé sur une enquête quantitative – la première sur ce sujet. Grâce à la large diffusion qui en a été faite, notamment par Français du monde-afre, 7255 Français y ont répondu. Ils envisageaient un retour dans l'Hexagone, le préparaient activement ou bien l'avaient déjà concrétisé. Une trentaine d'auditions des acteurs institutionnels et associatifs concernés ont complété ces témoignages. Parallèlement, 2000 contributions écrites et trente entretiens en tête à tête ont permis d'appréhender le « parcours du combattant », comme eux-mêmes le décrivent, de ceux qui sont rentrés : comment

accéder au logement lorsqu'on a des feuilles de paie étrangères ? Comment scolariser les enfants sans justificatif de domicile ? Au total, dix thématiques prioritaires ont été identifiées : emploi, logement, assurance maladie, fiscalité, scolarité, retraites, prestations sociales, élections, conjoint étranger, véhicules.

Parmi les propositions formulées sont retenues la création d'un service d'aide en ligne interactif et individualisé sur le retour en France, la mise en place de numéros de téléphone accessibles depuis l'étranger pour toutes les administrations, la domiciliation temporaire en mairie des personnes ne pouvant justifier d'une adresse fixe en France et la nomination d'un coordinateur interministériel chargé de mettre en œuvre l'ensemble des préconisations.

Les Français établis hors de France se sont toujours considérés comme des Français à part entière. Ce rapport vise à ce qu'ils soient reconnus comme tels par l'administration française à leur arrivée ou à leur retour en France.

Merci à tous ceux qui ont apporté leur témoignage. Vous pouvez consulter le rapport en ligne sur www.helene-conway.com.
Hélène Conway-Mouret

Découvrez SOLVIT

SOLVIT est un service gratuit fourni par l'administration nationale de chaque pays de l'UE ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

Il s'agit principalement d'un service en ligne. Bien qu'il existe un centre SOLVIT dans chaque pays, le meilleur moyen de le contacter est d'utiliser le site web.

SOLVIT s'efforce de trouver une solution dans un délai de 10 semaines à compter du jour où votre dossier est pris en charge par le centre SOLVIT du pays où le problème s'est produit.

Cas dans lesquels SOLVIT peut vous aider :

- lorsque vos droits en tant que citoyen ou entreprise dans l'UE ne sont pas respectés par l'administration publique d'un autre pays de l'UE et que

- vous n'avez pas (encore) engagé d'action en justice (mais nous pouvons vous aider si vous avez introduit un recours administratif).

La présentation d'un dossier à SOLVIT ne suspend pas les délais officiels ou administratifs fixés par la législation nationale.

Domaines dans lesquels SOLVIT peut vous aider :

- Reconnaissance des qualifications professionnelles

- Visa et droits de séjour
- Commerce et services (entreprises)
- Véhicules et permis de conduire
- Allocations familiales
- Droits à pension

- Travailler à l'étranger
- Allocations de chômage
- Assurance-maladie
- Accès à l'éducation
- Mouvements transfrontaliers de capitaux ou paiements transfrontaliers
- Remboursements de TVA

SOLVIT ne peut pas vous aider :

- si votre entreprise a des problèmes avec une autre entreprise ;
- si vous avez un problème en tant que

consommateur ;

- si vous souhaitez obtenir une indemnisation en cas de dommages ;

- si vous engagez une action en justice (SOLVIT étant un réseau informel, il ne peut être sollicité parallèlement aux procédures formelles ou judiciaires).

Pour plus d'informations :

www.ec.europa.eu/solvit/index_fr.htm



Environnement

Pour une utilisation responsable du web

Pourquoi vider régulièrement sa boîte aux lettres électronique ? Pourquoi éteindre son ordinateur et ne pas le laisser en veille ? Pourquoi fermer les pages de son navigateur après utilisation ?

Dans le monde, 1,5 milliard de personnes sont en ligne. L'empreinte écologique du Net connaît une croissance de 10% par an. Google, à lui seul, représente l'énergie de deux réacteurs nucléaires par jour!

Le monde virtuel n'est pas la virtualité des émissions de gaz à effet de serre! Nous sommes bien dans le monde réel. En 2013, l'Ademe estimait l'envoi d'un courriel à 19 grammes de CO2! Alors réfléchissons-y à deux fois avant de cliquer.

D'après le site greenit.fr, 47% des gaz à effet de serre générés par le Net sont le fait des utilisateurs, tandis que 28% relèvent du réseau et 25% du stockage des données. Alors comment procéder pour réduire notre empreinte carbone?

Mieux cibler nos recherches par des mots-clés, enregistrer les pages sur lesquelles nous retournons souvent dans nos favoris, entrer directement l'adresse URL lorsqu'elle est connue et désactiver les plug-ins. Sur les réseaux sociaux, éviter de télécharger des photos de plus de 2

ou 3 Mo, de laisser tourner des vidéos sans les regarder. Les boîtes aux lettres nécessitent un nettoyage régulier. Il est préférable de se désabonner des newsletters non lues et d'utiliser le format HTML. L'usage des Cloud est à limiter au strict nécessaire. Stocker en ligne impose des allers-retours incessants entre les serveurs et l'utilisateur. Or, transporter une donnée sur Internet consomme deux fois plus d'énergie que de la stocker pendant un an. Il faut donc favoriser au maximum le stockage et l'usage local de ses données.

Enfin, il existe des moteurs de recherche qui compensent leurs émissions carbone comme www.ecosia.org par exemple.

Et puis, si vous voulez connaître les sites les plus économes en CO2, vous pouvez tester leur impact sur l'environnement en allant sur <http://webenergyarchive.com/>. On y apprend que mieux vaut lire en ligne Libération que Le Figaro ou Le Parisien. Mais cela, nous le savions déjà!

Kalliopi Ango Ela

Pour aller plus loin :

www.ecoloinfo.com

www.greenit.fr

Source : magazine « A vos macs »



Caisse des Français de l'Étranger

Comment assurer votre protection sociale alors que vous n'habitez plus en France ?

Avec la CFE, vous bénéficiez de la Sécurité sociale française tout en étant à l'étranger !



Créée en 1978 spécialement pour les Français vivant à l'étranger, la CFE (Caisse des Français de l'Étranger) est une caisse de sécurité sociale financièrement autonome mais régie par le Code de la Sécurité sociale.

Elle permet aux expatriés d'avoir, quelle que soit leur situation, la même sécurité sociale qu'en France. L'assuré bénéficie des mêmes prestations qu'au régime général français pour lui-même et ses ayants droit.

La CFE offre une protection sociale sur mesure : maladie-maternité, accidents du travail et vieillesse (retraite). Elle permet aux expatriés de conserver un lien avec le système français et assure la continuité avec le régime général au retour et pendant les séjours temporaires en France. Pour l'assurance maladie : le retour en France, se fait donc sans rupture de droit et sans délai de carence (contrairement aux assurances privées qui requièrent un délai de carence de 3 mois). L'assuré peut ainsi se réinscrire auprès de la Sécurité sociale en France dès son retour. Les entreprises françaises à l'étranger peuvent aussi assurer leurs salariés à la CFE.

Enfin, sachez que l'adhésion aux assurances volontaires de la CFE ne dispense pas de cotiser aux régimes obligatoires du pays d'expatriation.

Plus d'informations : www.cfe.fr

publicité

Vie associative

Table-ronde post *Charlie Hebdo* au Chili

Le 23 avril, la section chilienne de Français du monde-adfe a organisé une table ronde à la Maison de France de Santiago. Cette soirée, ouverte aux Français et aux Chiliens et qui s'est déroulée en espagnol, avait pour thème l'analyse socio-politique des situations actuelles en France (après *Charlie Hebdo*), au Moyen-Orient et au Chili. Trois intervenants de grande qualité se sont exprimés : Victor de la Fuente (journaliste, directeur de l'édition chilienne du *Monde Diplomatique* et ami de notre association) a analysé les attentats, le sens du sentiment « d'être ou pas Charlie » chez les jeunes notamment, ainsi que le sens de la manifestation du 11 janvier ; Raúl Sohr -journaliste et professeur d'université, spécialiste de politique internationale- nous a éclairé sur la situation complexe au Moyen-Orient, le rôle de la France dans cette zone de conflits ainsi que sur les particularités des nouvelles organisations terroristes telles que l'État Islamique ; enfin, Sergio Grez -historien, professeur d'université et spécialiste de la question sociale au Chili- a abordé la question du mouvement anarchiste au Chili et des liens qu'on lui prête, à tort selon lui, avec des actes qualifiés ici de terroristes. Lors de cette table-ronde, modérée par Claire Martin -journaliste correspondante de RFI entre autres-, le public a réaffirmé, dans ses commentaires, des positions antiracistes, de refus des extrémismes, de tolérance et de défense des libertés (dont la liberté d'expression), valeurs chères à Français du monde-adfe. Il s'est montré aussi désireux de prolonger la discussion. Nous espérons donc pouvoir rapidement organiser d'autres soirées de conversation sur des thèmes qui nous touchent, que ce soit en tant que Français vivant au Chili ou Chiliens ayant un lien avec la France.

Cecilia Urzua



Seconde « scène ouverte » à Buenos Aires

Le 28 mars dernier, la section de Buenos Aires a organisé sa seconde scène ouverte, une « Scène » réussie où les participants ont pu entendre des chansons françaises de répertoires contemporains ou traditionnels, des chansons argentines, des morceaux bretons et celtes; tout cela en français, en espagnol et en breton ... Ils ont aussi pu apprécier un livre d'auteur français traduit en espagnol d'Argentine, admirer des dessins d'une enseignante d'un des deux collèges français de Buenos Aires et découvrir les céramiques originales d'une amie argentine. Tout cela avec des rillettes et du pain faits maison dans la belle et chaleureuse ambiance de La Faustina. *Jérôme Guillot*

Festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté

Français du monde-adfe est l'un des membres fondateurs du Comité de Liaison des Associations d'Etrangers du Luxembourg (CLAE). Depuis plus de trente ans, le CLAE organise chaque année le Festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté. En 2015, le festival a attiré plus de 30.000 personnes. Nous avons eu le plaisir de recevoir sur notre stand la visite du chef de l'Etat, le Grand-Duc Henri et de son épouse Maria Teresa.

La section du Luxembourg



Conférence sur les droits de succession au Portugal

Le 14 mai dernier la section Français du monde-adfe Portugal a convié la communauté française à une réunion d'information sur la nouvelle directive européenne concernant les droits de succession. 90 personnes sont venues écouter notre adhérente Maître Mélanie Ribeiro expliquer les conséquences de ce nouveau régime pour les Français établis au Portugal. La réunion s'est poursuivie autour d'un buffet convivial agrémenté de pâtisseries françaises.

Mehdi Benlahcen

Vie associative

Rencontre sur « l'enseignement français à l'étranger » à Tokyo

La section de Tokyo a eu le plaisir d'accueillir la sénatrice Claudine Lepage en visite ce printemps au Japon. Au lendemain d'un déjeuner convivial riche en échanges avec les membres de l'association, la rencontre publique organisée le 20 avril sur le thème de « l'enseignement français à l'étranger » a réuni un auditoire varié, pour un exposé aussi pédagogique que passionnant suivi de débats de grande qualité.

La section de Tokyo



Francofesta à São Paulo

La section de Sao Paulo a participé à l'organisation de la Francofesta (fête des Français de São Paulo), qui s'est déroulée le 17 mai dernier en présence de Sergio Coronado, notre député et d'autres personnalités consulaires. Les recettes de la fête ont été distribuées à deux associations de bienfaisance d'ici, notamment l'Association Française de Solidarité dont le président actuel est Hassen Mazari, membre de la section. Depuis, en dehors de réunions mensuelles, nous avons entrepris une collecte de matériel scolaire et de produits d'entretien et d'hygiène personnelle pour des immigrés haïtiens qui se trouvent en situation très précaire à Sao Paulo.

Eric Heneault

Visite historique à Athènes

Après avoir visité le musée de la déportation, le projet de visite de l'île de Macronissos est né. Il a été mené à bien par le Président de la section, Pierre Ecoiffier, et son comité. Athènes Accueil s'est associée à l'événement. Deux anciens déportés et l'auteur de *Niloufer au temps de la crise* nous ont rappelé la sinistre histoire de cette île. Dès 1947 (guerre civile : 1946-1949), elle a servi de camp de redressement pour des sympathisants procommunistes qui devaient, sous la menace et/ou la torture, renoncer au communisme pour servir ensuite dans l'armée nationale. Cette journée de découverte et de recueillement s'est déroulée sous un beau soleil.

La section d'Athènes



Guide « JAKARTA PRATIQUE 2015/2016 »

Six associations françaises et francophones de Jakarta ont participé à l'élaboration d'un guide pratique intitulé le Grand Durian.

Il s'agit d'un travail collectif de toutes les associations d'accueil, qui ont mobilisé leurs troupes de bénévoles pour récolter les informations, rédiger, financer et éditer le livre. Plutôt que de viser l'exhaustivité, elles ont sélectionné les bons plans recommandés par l'ensemble de la communauté. Les adresses ont donc été testées et approuvées pour mieux aider les nouveaux arrivants à s'y retrouver dans les dédales de la ville.

Le Guide est en vente auprès des responsables de la section.

Nathalie Coudert Pandoyo



**AVEC LA CFE,
VOUS QUITTEZ
LA FRANCE
SANS QUITTER LA
SÉCURITÉ SOCIALE.**

La Caisse des Français de l'Étranger est le seul organisme à proposer aux expatriés une protection sociale « à la française ». Grâce à elle, les expatriés bénéficient d'une couverture qui s'inscrit dans le cadre des exigences de la Sécurité sociale française.
www.cfe.fr



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés